

MON VILLAGE

COMMUNE DE REINHARDSMUNSTER



BULLETIN MUNICIPAL
N°17
DÉCEMBRE 2013

S'NEUDÖRFLER BLATTEL

Jeunesse et tradition ! Jeunesse du terrain multi-sports et tradition de la chapelle du cimetière. Plus des traces de vaches sur le gazon nouvellement ensemencé. Là aussi, rappel du passé agricole de la commune, à l'époque où la forêt et l'élevage constituaient l'essentiel de l'activité.



Bonne lecture de notre 17ème revue, excellentes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour cette année 2014 qui s'annonce.

SOMMAIRE

<i>Les vœux du Maire.....</i>	<i>3</i>	<i>A.S.C. BROTSCH.....</i>	<i>10</i>
<i>Fête des aînés.....</i>	<i>4</i>	<i>Club Vosgien de Marmoutier.....</i>	<i>14</i>
<i>Fêtes de quartier.....</i>	<i>5</i>	<i>Bornes armoriées de Reinhardsmunster.....</i>	<i>16</i>
<i>Fête du 14 juillet.....</i>	<i>6</i>	<i>Guide du voisinage : le mur mitoyen.....</i>	<i>18</i>
<i>Transport des personnes à mobilité réduite.....</i>	<i>7</i>	<i>Informations municipales.....</i>	<i>22</i>
<i>Aux Bons Soins.....</i>	<i>8</i>	<i>Quelques dates à retenir.....</i>	<i>23</i>
<i>Parapente.....</i>	<i>9</i>	<i>Numéros de téléphone utiles.....</i>	<i>23</i>



LES VŒUX DU MAIRE

CHÈRES CONCITOYENNES, CHERS CONCITOYENS

Cette période de l'année est souvent l'occasion de réflexions sur l'année écoulée et sur les perspectives de l'année qui s'annonce... Mais la proximité des élections municipales, 23 et 30 mars 2014, nous interdit de parler des réalisations de l'année 2013. Parlons donc de ce qui ne s'est pas fait...

Premier poste, le presbytère. Celui-ci a été confié, sous forme de bail emphytéotique, à DOMIAL puis à OPUS, pour y créer des logements sociaux, dans le style de ce qui a été fait, avec beaucoup de bonheur, au-dessus de l'école. L'idée était de ne pas alourdir l'endettement de la commune. Après avoir déposé et obtenu un permis de construire, ces organismes ont finalement décliné la chose cet été... Un autre organisme, la SIBAR, Société Immobilière du Bas Rhin, organisme public, a lui aussi renoncé au projet, n'y voyant aucune rentabilité. Pour respecter les normes actuelles, bâtiment à basse consommation énergétique, rien ne vaut une construction neuve !

Deuxième gros dossier, les Chalets du Geroldseck, où l'eau et l'assainissement ont été réalisés, mais où la voirie n'est pas en état. L'ensemble de cette voirie constitue une parcelle à part. Une première procédure, sous forme d'enquête d'utilité publique dont le but était, pour la commune, d'en récupérer la propriété, n'a rien apporté. Cette parcelle n'est toujours pas transcrite, le propriétaire en est toujours une SCI du Geroldseck, qui n'existe pas, ou plus. Rappelons qu'à l'époque, les SCI n'avaient pas obligation de se faire enregistrer. Une nouvelle procédure, longue et en plusieurs étapes, est en cours. Personne ne paye, par exemple, l'impôt foncier sur cette parcelle. Celle-ci peut donc être déclarée vacante. Le maire a pris un arrêté dans ce sens dont la publication légale a déjà été faite et si, dans un délai de 6 mois, personne ne manifeste son opposition, la parcelle comportant la voirie peut être préemptée par la commune qui pourra enfin, envisager des travaux dont le coût prévisible est considérable. Un poste important : le contrôle des eaux pluviales et du Lothringerbächel qui dévale gaiement depuis le Hirschberg. Par la force des choses, ces travaux se répartiront sur plusieurs années.

Le maire, les adjoints et le conseil municipal vous souhaitent une année 2014 particulièrement heureuse et vous invitent au verre de l'amitié, à la Salle des Fêtes le 12 janvier 2014 à 11 heures.

FÊTE DES AÎNÉS

Le 13 janvier 2013, comme chaque année nous avons fêté nos aînés à la salle des fêtes. Après les vœux du maire, nous avons partagé le repas traditionnel et la galette des Rois qui a permis de désigner les rois et les reines du jour.



FÊTES DE QUARTIER

Im Moselthal het's tzwei quartier Fecht gan ein's im winder und ein's im sommer

Le 21 décembre 2012 à 21h52, il devait y avoir la fin du monde, du moins la 182^e prédiction envisagée depuis la chute de l'Empire romain, l'annonçait à cette date par ailleurs

Reinhardsmunster étant fort éloigné de Bugarach (seul village au monde épargné et encore il fallait arriver à gravir un mont) les Moselthaliens ont décidé de se réunir pour partager une soupe de pois et un vin chaud en attendant cette

apocalypse, à noter que le plat était de saison, car s'il faut quitter ce monde autant que se soit autour d'un repas et en bonne compagnie... mais 21h52 sonna et rien n'était advenu voilà pourquoi le 27 juillet 2013, la fête a, à nouveau, battu son plein dans notre quartier pour la sixième édition de la traditionnelle rencontre estivale entre voisins. Les tartes flambées et des desserts maison furent bien appréciés lors de cette belle et douce soirée au cours de laquelle l'ambiance fut conviviale et festive.

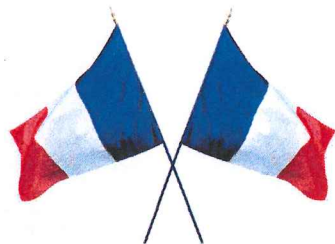


Cette année encore les Moselthaliens se sont retrouvés lors d'une fête de quartier estivale, le beau temps s'est uni à la bonne humeur des convives pour faire de cette soirée un moment agréable et convivial.

Pour bien finir l'année 2012, entre Noël et Nouvel An les voisins de la route de Saverne se sont retrouvés autour d'un excellent vin chaud et autre gourmandise chez Yves et Marie-Thérèse. A voir leur mine réjouie, les enfants ont particulièrement apprécié cette soirée ; et bien sûr en se quittant on promet de se revoir dans la même bonne humeur très bientôt !



FÊTE DU 14 JUILLET 2013



La traditionnelle fête du 14 juillet a rassemblé plus de 100 personnes, dans une ambiance chaleureuse. Les petits ont bien sûr été récompensés de leurs efforts scolaires de l'année par le non moins traditionnel " 14 juillet Wecke ".



COMETTE - PRISE EN CHARGE DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



Lettre d'information envoyée par la Communauté de communes de la région de Saverne à la commune de Reinhardsmunster le 28 octobre 2013 et concernant l'évolution du dispositif **COMETTE** pour permettre le transport des personnes à mobilité réduite.

Madame, Monsieur le Maire,

Depuis la reprise du "Transport A la Demande **Comette**" en régie et la fermeture du GIHP de Saverne en août dernier, nous sommes pleinement concernés par la prise en charge des Personnes à Mobilité Réduite.



Notre véhicule peut répondre aux demandes des Personnes qui ne sont pas en fauteuil roulant, en revanche il n'est pas adapté pour ce dernier public. Pour apporter une réponse aux personnes en fauteuil roulant, notamment celles qui utilisaient les services du GIHP, nous avons donc recherché un prestataire. La Société BEHR, implantée à Ernolsheim-les-Saverne et disposant de plusieurs véhicules spécialisés, a été retenue.

Concrètement, lorsque le Conducteur de la Comette recevra un appel d'une personne en fauteuil roulant, il prendra ses coordonnées et les communiquera à la Société BEHR qui organisera et traitera la course, dans les mêmes conditions que le Transport A la Demande en terme de tarifs, d'horaires et de périmètre d'intervention. Rien n'interdit cependant à ce que la mission dépasse notre territoire, mais à l'extérieur de celui-ci le coût du transport sera à la charge du demandeur.

Je tiens donc à vous faire part de ces éléments de solution, et je vous prie d'en informer les habitants de vos Communes qui seraient concernés. Les personnes en fauteuil roulant pourront donc composer le n° de la Comette : 03 88 71 78 82, et trouver une solution à leurs besoins de déplacement.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur le Maire, mes cordiales salutations.

AUX BONS SOINS

Parapente

**AUX BONS
SOINS**
Le service
aux particuliers

Présent en Alsace : Illkirch – Sélestat – Colmar – Obernai - Mulhouse

Le bonheur de vivre chez soi

Maintenant sur Saverne

*Des services adaptés aux besoins
des personnes âgées /
handicapées :*

Aide aux actes essentiels de la vie
lever, coucher, repas, toilette, habillage

Préparation de repas à domicile, courses

Accompagnement aux déplacements

Des aides ou solutions :

Déduction fiscale de 50 %

Allocation Personnalisée d'Autonomie

Prestation de Compensation du Handicap

Chèque Emploi Service Universel
préfinancé

Mais aussi :

Ménage

Repassage

Jardinage / bricolage



Devis Gratuit

Pas de frais de dossier

Nous sommes certifiés par l'Agrément
Qualité

N°06/12/07 E067 QS075

Et par Qualicert – SGS 

L'ensemble de notre personnel est diplômé et qualifié. Faites-nous confiance !

Mir rede Elsassisch – Nous parlons Alsacien

Pour tout renseignement : 03 88 67 19 60 et au 06 38 57 07 00

PARAPENTE

Bonjour à tous, habitants de Reinhardsmunster ! Vous vous êtes certainement dit : "On ne les voit plus, on ne les entend plus" ! Mais les parapentistes sont toujours là, œuvrant dans l'ombre, et même dans le brouillard !

S'il est vrai que l'an dernier, nous étions moins gâtés par les conditions aérologiques et que nous n'avons pas pu voler aussi souvent qu'espéré, en 2013, par contre nous sommes agréablement surpris. De nombreux et merveilleux vols ont déjà pu être effectués par des dizaines d'heureux pilotes d'ici et d'ailleurs.



Au club AéroZorn, gestionnaire du site de Reinhardsmunster, nous sommes très fiers d'avoir un nouveau président en la personne de Claude BIANCHI. Il prend ainsi le relais de Francis JOCHEM passé la main après dix ans à la tête du club.

Le calendrier des activités pour cette année est déjà bien rempli : entretien pour la sécurisation du site, pliage de secours et nettoyage de printemps le 23 mars 2013.

Les symptômes de vieillissement de la balise ont été résolus, aussi peut-on consulter à nouveau la micrométéo locale du site via internet. Ce précieux outil permet d'économiser beaucoup de temps et de kilomètres inutiles aux pilotes qui affectionnent particulièrement ce site et qui viennent souvent de loin.

La radio avec fréquence FFVL est un appareil qu'il est recommandé d'emporter à chaque vol. Elle sert à la sécurité. Veille de la fréquence pour les différentes évolutions du vent, elle nous permet de communiquer entre nous, mais surtout de transmettre des alertes en cas de problème.

Le prochain grand point à régler sera l'état de surface de l'aire de décollage : tapis végétal ou autre ?

Petits et grands, jeunes et vieux, garçons et filles, le parapente est fait pour tout le monde. Dans le ciel de Reinhardsmunster, nous avons la joie et la fierté de voir voler des pilotes de 15 à 75 ans pour établir des records de distance. C'est ainsi !

Notre site commence à être plébiscité par de plus en plus de pilotes de haut niveau que le cap des 250 km a été franchi l'été dernier par Greg BLONDEAU, en 7 heures de vol, sans se poser. D'autres pilotes ont aussi réussi de belles performances. Des vols de 50 à 150 km sont de plus en plus fréquents.

Tous les clubs de parapente tiennent à remercier les habitants de Reinhardsmunster et en premier lieu son Maire pour leur accueil chaleureux.

Nous tenons à nous excuser des désagréments que certains pilotes maladroits auraient pu causer. Il est très important pour nous de respecter l'intimité des gens et la quiétude des lieux.

Les parapentistes sont toujours ravis de partager leur passion, via des vols en tandem, des journées d'initiation ou d'apprentissage encadré en club'école. Merci, merci, merci !



A.S.C. BROTSCH



BIRKENWALD



HAEGEN



REINHARDSMUNSTER



THAL-MARMOUTIER

L'A.S.C BROTSCH – section football comptabilise actuellement plus de 150 licenciés répartis en 9 équipes de toutes catégories dont 6 équipes de jeunes.

L'année 2013 a été marquée par le 25^{ème} anniversaire de notre club.

De nombreuses manifestations (*tournoi de belote, loto bingo, feu de la Saint Jean, brocante, tournoi de football doté du challenge « Restaurant au bain », brocante du Messti de Haegen*) ont à nouveau rythmé la vie de notre section afin d'équilibrer tant bien que mal notre budget.

Mais les vrais fonds de commerce de notre association sont les résultats de nos différentes équipes et surtout de notre équipe fanion.

Si la saison 2012-2013 s'est terminée par une 5^{ème} place pour notre équipe fanion (*meilleure attaque, mais malheureusement la plus mauvaise défense*) une nouvelle équipe s'est formée sous la houlette de l'entraîneur Stéphane DI CICCIO.

L'équipe 2 quant à elle a fini 1^{ère} du groupe, avec la meilleure attaque, mais également la meilleure défense.

Les équipes de jeunes se sont elles aussi distinguées, notamment les U15 qui ont fini premier de leur groupe avec un total de 17 victoires et un match nul. Les autres équipes ont remarquablement défendu nos couleurs, et je ne peux qu'en féliciter le président de la section des jeunes Cédric SALI et son équipe pour leur engagement et leur disponibilité ainsi que de la présence des parents pour encourager tous ces jeunes.

Pour cette nouvelle saison 2013-2014 notre équipe fanion après un démarrage un peu délicat s'est bien reprise et occupe actuellement la 2^{ème} place en championnat. A charge pour eux, de confirmer la bonne dynamique actuelle.

Notre association a connu un nouvel élan, grâce au renouvellement du comité directeur et de l'équipe « vétérans » constituée d'anciens joueurs du club. En effet, de nouvelles idées ont germé, afin d'attirer plus de spectateurs au stade, une carte de membre pour les supporters a été proposée, elle a connu un franc succès. Cette opération sera reconduite la saison prochaine.

Par ailleurs, le comité a décidé d'engager des travaux de sécurisation au stade de Thal-Marmoutier. En effet, l'ancienne main courante ceinturant le stade était vétuste et dangereuse et nous avons décidé de la remplacer, et d'installer des pare-ballons derrière les buts.

A l'aube de cette nouvelle année 2014 les joueurs séniors et vétérans n'ont pas voulu être en reste et vous ont réservé une petite surprise avec un calendrier 2014, où ils vous dévoilent presque tout...

Sur ces quelques mots, au nom des joueurs, du comité et de moi-même, nous vous souhaitons, villageoises, villageois et fidèles supporters une

Bonne et Heureuse Année 2014

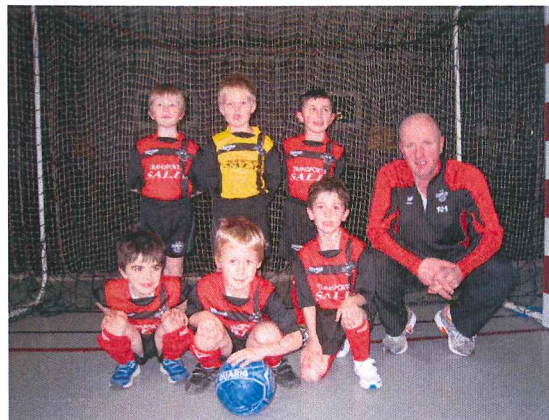
Le Président

SCHALL Marc

Calendrier 2014 des manifestations

- 8 février : Soirée moule-frites avec les Rosystars, à la salle des fêtes de Reinhardsmunster
- 1^{er} mars : Tournoi de belote au club-house du stade de Thal-Marmoutier
- 17 mai : Loto Bingo en la salle Jeanne d'Arc de Thal-Marmoutier
- 13 juin : Assemblée Générale au club-house de Thal-Marmoutier
- 21 juin : Feu de la Saint Jean au stade Thal-Marmoutier
- 13 juillet : Marché aux puces dans les rues de Thal-Marmoutier
- 9/10 août : Tournoi de foot challenge « Restaurant au bain » au stade de Haegen
- 28 septembre : Marché aux puces & Messti de Haegen
- 13 décembre : Soirée théâtrale à Haegen
- 26/27 décembre : Soirée « années 80 » à la salle des fêtes de Reinhardsmunster







CLUB VOSGIEN MARMOUTIER

PROGRAMME 2014

05 Janvier	SORTIE NOUVEL AN Rég. de Marmoutier <u>Dép. 13h15 Place de l'Eglise</u> - 3h - F - Vin chaud et Bredele - Guy Muller
12 Janvier	SORTIE RAQUETTES Selon enneigement – Massif du Champ du Feu ou Schneeberg - à convenir
19 Janvier	SOUPE AUX POIS des 3 CV Wasselonne Saverne Marmoutier à Reinhard - <u>Marm 8h30</u> - Inscr. avant le 05 janv.- 14€ - Guy Muller
26 Janvier	BROCHETTES <u>Marm 8h30</u> - Hofmuehle - Calice - les 3 bacs - St Vincent - St Louis - Aire Sauweid – Canal - 5h N - Guy Sachs
02 Février	SORTIE HIVERNALE DISTRICT 2 – <u>Marmoutier 8h45</u> - Région de St Jean les Saverne - 4h30 - Guy Muller
08 - 09 Février	W.E. NEIGE en Forêt Noire du Sud - St Märgen Aub. Sonne Neuhäusle - 80€/pers -raquettes ski de fond - Marm 8h - G.Muller 1 ^{er} jour libre - 2 ^{ème} jour Rankmuhle – Kapfenkapelle – Vogesenkapelle - Ferme Willmen - Auf der Eck - St.Peter - St.Märgen
15 Février	A.G DE LA SECTION <u>18h30 Club House FC Marmoutier</u> _AG. et diaporama 2013 – Partie conviviale en fin de soirée
23 Février	SORTIE RAQUETTES Selon enneigement – Massif du Champ du Feu ou Schneeberg - à convenir
09 Mars matin après-midi	ORIENTATION <u>Forêt Elmerforst</u> - départs concurrents à partir de 8h15 – Inscr. 01 /03 - Camille Liehn FAMILIALE <u>MF Elmerforst</u> 13h45 – Bischoffslager - Forêt de l'Oedenwald – 3h - N – Camille Liehn
15 Mars	CLAIR DE LUNE URBAIN <u>Marm.18h</u> – Souffelweyersheim – Plan d'eau de Reichstett – Plan de la Balastière – Hoenheim Souffelweyersheim - 3h N - Lampe de Poche – Tartes flambées - Inscr.10/03 – Marianne Haeming
16 Mars	RENTREE DES CYCLISTES <u>Monswiller 13h30</u> Dossenb - Obermodern – Kirrwiller – Gottesh.- Dettwiller-50km - Madeleine Ehrmann
23 Mars	VOSGES DU NORD <u>Marmoutier 8h45</u> – Niederbronn – Haut du Lichteneck – Camp Celtique – Grand Wintersberg – Col de la Liese Kiosque du Heidenkopf - 5h - N - Rémy Phillipps
06 Avril	ASSEMBLEE ANNUELLE DU DISTRICT 2 à Wasselonne - élection comité - <u>Marmoutier 9h15</u> - inscr.01/03 - Guy Muller
13 Avril	VERS L'ALSACE BOSSUE - En vélo de Saverne (8h) à Gungwiller (KKO) par le col et 25 villages – 95km N - Joseph Bickel
18 au 21 Avril	PAQUES A BUSSANG <u>Marm. 7h30</u> Inscr. 15/02 – Hôtel le Trempling - Acpte 220€ - Robert Luttmann
Pâques	1) Bussang – Larcenaire – Col du Page – Faigue du Mignon – <u>Le Drumont 1200m</u> – Plain du Repos – Chalet Petite Montagne 2) St Maurice/Moselle – Etang des Presles – Ballon de Servance – Col du Stallon – <u>Ballon d'Alsace 1247m</u> 3) St Maurice/Moselle – La Goutte du Rieux – Les Evaux – Chalet des Crêtes – <u>Tête de la Bouloie 1166m</u> – Le Mont 4) Urbès – Cuisine du Diable(grotte) – <u>Tête et Chaume Rouge Gazon 1186m</u> – Gazon Vert – Forstmatt - Storkensohn -
19 Avril	ASSEMBLEE GENERALE DEPARTEMENTALE à BARR
26 Avril	APRES MIDI DE TRAVAIL sur nos sentiers - <u>Reinhardsmunster 13h30</u> – Denis Stengel / Robert Luttmann
27 Avril	BORDS DU RHIN & VALLEE DE LA LAUTER <u>Marm 8h</u> - Seltz – Lauterb. – Wissemb. - Beinheim - Seltz - 90kms F- J. Bickel
1 ^{er} Mai	LA FORET DU RHIN ALLEMANDE de Honau à Auenheim (<u>tour en petit train à vapeur</u>) - <u>Marmoutier 8h</u> – F – Jean-Paul Brucker
04 Mai	VELO <u>Marm 8h</u> - Eschau – Fegersh. – Geispolh. - Innenh. – Griesh. – Rosheim – Obernai – Heiligenstein – Mittelbergh. Eichhoffen – St Pierre – Stotzheim – Benfeld – Sand – Matzenh. – Osthouse – Erstein – Kraft – Eschau - 85kms – Yves Muller
11 Mai	VALLEE DE LA BRUCHE <u>Marm.8h</u> – Urbeis – Château Bilstein – Village le Climont – Col d'Urbeis – 4h30 – N – Rémy Phillipps
24 et 25 Mai	ASSEMBLEE GENERALE DE TOUTES LES SECTIONS DU CLUB VOSGIEN au VAL D'ARGENT
25 Mai	AVEC LE SWS <u>Marm.8h30</u> Dambach – Bernstein – Kasemarkt – Refuge CV Damb. – Teufelsloch – Bflenschwiller - 5h N- D. Stengel
28 Mai au 1er Juin	LA CHAMPAGNE A VELO Inscr. 01/04 - acpte 400€ - Roger Schmitt – <u>Marmoutier 7h</u> – Héberg. en Hôtels
Ascension	1)Gare de Revin 14h – Monthermé - Bogny/M – Nouzonville – Charleville Mézières 2) Charleville – Launois/Vence – Novion – Château Porcien - Asfeld – Reims 95km – 3) Reims – Rilly la Montagne (visite cave et dégust.) – Ludes – Ville en Selve – Val d'Or – Condé/Manne – Châlons en Champ. 70kms – 4) Châlons – L'Epine – Voilemont – Ste Ménehould – Vienne le Château – Autry Grandpré 85kms - 5) Grandpré – Falaise – Vouziers – Tourteron – Omont – Flize – Charleville - 75kms
04 Juin	ROCHERS ET SITES REMARQUABLES AUTOUR DE WALDSCHIED* <u>Marm 8h30</u> - Walscheid – Croix de Hengstbourg et de Beimbach – Cimet.Gallo romain – Eckfelsen - Hohwalschplatz – Blocherplatz – R.de la salière – Grotte St Léon – 5h N - JP Lerch



- 07 au 09 Juin **VOSGES DU SUD** Marmoutier 7h - Inscr. 30/04 – acpte 120€ - Centre de vacances Amis de Houppach - Guy Sachs
Pentecôte 1) Stoecken – Sudel – Baerenkopf(1074m) - Lachtelweiher – 5h30 2) Houppach – Sattelboden – Rosberg(1150m) – Rocher du Corbeau 5h
3) Ermensbach – Petit et Grand Neuweiher – Lac des Perches (985m) – Rimbach – Ermensbach 5h
- 15 Juin **VELO AU KAISERSTUHL** Marm 8h - Neuf Brisach – Vogtsburg – Freiburg/Breisgau – Ehrenstetten – 80km - Joseph Bickel
- 22 Juin **L'AIR D' AUBURE** Marm.8h – Aubure – Adelspach – sentier horizontal – Petit Brézouard – Pierre des 3 bans – 5h30N – D.Stengel
- 26 Juin **SORTIE VESPERALE** Sav - Dragons 18h30 – Kaltwiller – R. Faucons et Sanglier – Fossé des Pandours - 2h30 Guy Muller
- 29 Juin **VELO SUR PLATEAU LORRAIN** Marmoutier 8h - Richeval – Repaix – Reillon – Fontenoy la Joûte – Azerailles – Ancerwiller – Richeval – 80kms – N – François Chaumont
- 2 Juillet **DU PLUS GRAND CHATEAU D'ALSACE VERS LE MONDE DES FEES*** Marmoutier 8h30 Fischhutte – Château de Guirbaden – Grendelbruch – Purpurkopf – Col du Holderbusch – Verlorene Eck - 5h - N – Jean Paul Lerch
- 06 Juillet **REGION DE GUEBERSCHWIHR** Marm.7h30 – Gueberschwihr – Schauenberg – Notre Dame du Hubel – Couvent et Rocher Saint Marc - Rocher du Coucou – 5h30 – N - Madeleine Ehrmann
- 12 au 14 Juillet **SORTIE ALPES** Dép.le 12/7 Marm.7h30 – Hôtel Arc en Ciel à Châtel – Inscr. 30/04 - Acpte 180€ - Bruno Lorentz
1) Après-midi 3h30 de marche - Col de Bassachaux – les Lindarets – Lac Vert 2) A la découverte des fermes d'Alpage autour du Mont Grange - 6h – 850m dénivelé – 3) Matin 4h Petit Châtel – Col du Morclan – Rte des Crêtes – Col du Saix
- 17 Juillet **SORTIE VESPERALE** Otterswiller gare 18h30 - vers le Lerchenberg - Bieberberg - 3h - Danielle Stengel
- 20 Juillet **DAHNER FELSENLAND** Marmoutier 8h – Dahn – Neudahner Weiher – Château Neudahn – Hohle Felsen – Dahner Hütte PWV - Neudahner Weiher – 5h N – François Chaumont
- 03 Août **VOSGES MOYENNES** Marmoutier 8h – Bipierre - Les Hautes Chaumes – Hte Loge – La Basse des Loges – Haut du Bon Dieu - Lac de la Maix – Les Blanches Roches – Bipierre – N – 5h30 – Joseph Bickel
- 06 Août **CHATEAUX ET ROCHERS REMARQUABLES *** Marmoutier 9h - Neuwiller /Sav. – Herrenstein – Hoelzerner brunnen - Grotte d'Amour – Hunebourg – Hammelsberg – Pfannenfelsen - 5h - N - JP.Lerch
- 21 Août **SORTIE VESPERALE** Saverne Dragons 18h30 – Stambach – Rocher du Muguet – Ecluse 26 – Canal – 2h30 - Guy Muller
- 31 Août **REGION DE CIREY** Marm. 8h – Cirey – Kiosque du Rond Buisson – Stèle des Fusillés – Fontaine Antique – Monument des Passeurs Vierge du Bois Canon – Bertrambois – Monument du 151 RIF – St Seille – Cirey – N - 5h30 - Guy Muller
- 03 Septembre **ROCHERS ET SITES REMARQUABLES AUTOUR D'ABRESCHWILLER *** Marmoutier 8h 30 – Abreschwiller – Rocher de la Basse Frent - Rocher de la Verrerie – Croix Guillaume - Rocher du Calice - Rocher du Diable – 5h N – Jean Paul Lerch
- 14 Septembre **ROUTE DU VIN, des Callunes colorées et de la choucroute** entre Kronthal (8h15) et Stotzheim Marm.8h - 90km N – JP Brucker
- 20-21 Septemb **Randonnée binationale** CV et Schwarzwaldverein – De la Colline du Fort aux coteaux de la Mossig – voir Président ou Fédé pour renseignem.
- 28 Septembre **LES SCULPTURES CONTEMPORAINES** de Wisches Marm.8h - Cimet Milit. – Kohlberg (907m) - R. Solaire – 5h – N – JP Brucker
- 05 Octobre **MARCHE AUTOMNALE DU DISTRICT 2** Région Wasselonne – Marmoutier 8h - Guy Muller
- 12 Octobre **VILLAGES ET COLS AUTOUR DE VILLE** Marmoutier 8h – Colroy - Stampoumont - Climont – Urbeis – Fouchy – Liepvre - La Vancelle – Neubois – Thanvillé – Steige – Ranrupt – Colroy – 75kms – AD – Rémy Phillipps
- 19 Octobre **PROCHE FORET NOIRE** Marmoutier 8h – Durbach – Staufenberg – Brandeckapelle – Bildeiche – Kweg – Offenloch Spaenenplatz - Durbach - 6h – AD - Gérard Hollaender
- 26 Octobre **HORS SENTIERS BATTUS** du Sandplatz au Meyersberg par les crêtes du Hengst – Marmoutier 8h – Langwand – Michelskopf Pirronsberg – retour par Schnackenlochmatt – 5h – N – Stéphane Brucker
- 08 - 09 Nov. **W.E. à ZELL AM HAMMERSBACH** Marmoutier 8h - inscr 30/06 - Acpte 50€ – Hôtel Klosterbraeustuben – 1) Kuhhornkopf – Buchbühl 2) Brandenkopf (945m) – Robert Luttmann – Denis Stengel
- 16 Novembre **SORTIE APEROFFERT** Marm. 8h30 Obersteigen – Himberfelse – Schleiff – Steinerle Maennel - 5h N – Inscr - Jean Nussbaum
- 07 Décembre **SORTIE DE FIN D'ANNEE** Marm.8h15 - Reipertswiller – Zollhausel – Hameau de la Melsch – repas au Resto – Melcherthal Reiperstwiller - 4h30 – N – Inscr. 20/11 - 25€ - Liehn Camille

RENSEIGNEMENTS MULLER Guy - 22 rte de Saverne - 67700 HAEGEN ☎. 03.88.91.80 65

Notre site internet : www.club-vosgien-marmoutier.org

BORNES ARMORIÉES DE REINHARDSMUNSTER

De nombreuses bornes historiques des comtes de Hanau-Lichtenberg parsèment le territoire de la commune. Elles y éveillent toujours l'intérêt du promeneur curieux qui trouvera dans les lignes suivantes quelques compléments d'information.

Les bornes des comtes de Hanau-Lichtenberg

Par application du "décret du Conseil d'État, du 2 mai 1744 faisant obligation aux propriétaires forestiers de fournir à l'intendant un plan détaillé avec le PV d'arpentage"¹, quelques communes procédèrent à l'identification des bornes situées autour de leur territoire.



Reinhardsmunster en fit de même et c'est ainsi qu'on trouve de multiples bornes avec l'abréviation "RHM" ou parfois "RM"

- **Sur le sentier parallèle** à la route forestière du Billebaum vers le Schaefferplatz - 1779.
- **Sur les anciennes lignes frontière** perpendiculaires à cette route et descendant vers Reinhardsmunster – 1744 et 1776.
- **Dans le ruisseau** qui marque en amont du moulin de Champagne la limite Est du ban de Reinhardsmunster - 1786.

L'une d'elles, posée dans le lit du Durrenbach, porte comme attributs

- Les armes des comtes de Hanau-Lichtenberg.
- L'abréviation "RM". La date de 1786.
- Le numéro 8.
- Les armes de l'abbé de Marmoutier avec le numéro 161.



LA BORNE DU HUBERTHAL

Découverte très récemment, cette pierre-borne couchée et enfouie au bord d'un sentier était probablement placée à un angle de la limite descendant du Sattelfelsen et qui remonte vers Reinhardsmunster. A-t-elle été renversée volontairement comme le Martinstein, ou accidentellement, ou par l'œuvre de la nature ?

¹ Vieilles entités forestières et vieilles bornes. Jean Joseph Ring 2006 - Guide SHASE.

Sur une face, les armes de Marmoutier, sur un côté la date de 1723 et sur le dessus une croix et l'angle de la ligne frontière. Y a-t-il un autre blason sur la face cachée contre le sol ? Logiquement on devrait y trouver les armes de Linange-Dabo.

On retrouve sa description sur le PV du "Circuit et visite des forests de la seigneurie d'Obersteigen" rédigé en 1646 :

"La première pierre borne est bien haute par le dessus, unie comme toutes les pierres bornes marquées d'une croix, un peu éloignée du chemin de Neudorff qui va à Obersteigen en montant la montagne dessous un gros Chesne à un ce] de pierre en deca contre le Neudorff depuis le petit fleuve de Huberthal sépare quatre bans ous forest scavoir par en bas Burckwaldt et comté de Hanau en haut Obersteigen et la Marck".²

LES BORNES ABBAYE DE MARMOUTIER/COMTES DE HANAU-LICHTENBERG



Ces bornes marquent la séparation entre les propriétés appartenant aux abbés de Marmoutier et aux comtes de Hanau-Lichtenberg.

Armoiries :

- Marmoutier porte le M traversé par la crosse de l'abbé.
- Hanau porte d'or à trois chevrons de gueules.

On les trouve sur la périphérie de la forêt des seigneurs d'Ochsenstein qui passa (entre autres) aux comtes de Hanau Lichtenberg.

- **A l'ouest** sur la crête du Schützenfelsen.
- **Au nord** sur la crête surplombant le Baerenbach.
- **A l'est** sur le sentier parallèle à la route forestière qui rejoint le Schaefferplatz et le Billebaum.
- **Dans les prés** du ban de Reinhardsmunster et dans le ruisseau du Durrenbach, entre le Buchberg et le moulin de Champagne.



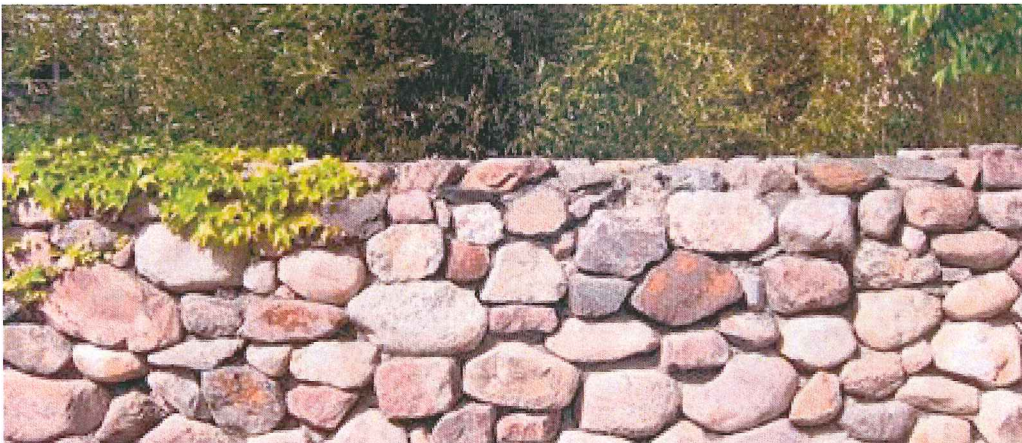
Les plus anciennes bornes armoriées trouvées dans la région sont datées de **1609** et portent les armes de Hanau et le "M" de Marmoutier sans la crosse de l'abbé, puisque celle-ci n'est apparue qu'en **1722**, lors de la reconstitution de la marche. Avec plus de 400 ans, deux rescapées ont gardé leur état d'origine et sont les plus belles pièces posant fièrement dans notre forêt.

² Bornes armoriées des abbayes de Marmoutier, d'Andlau, du prieuré de Saint-Quirin et du Comté de Dabo. François Obstetar 1999 — SHASE. LES BORNES

GUIDE DU VOISINAGE : LE MUR MITOYEN

a qualité des relations avec nos voisins résulte d'abord du respect des règles de courtoisie et de civisme. Si nous avons droit à la tranquillité, nous avons aussi l'obligation de respecter celui de notre voisin. Malheureusement, ces règles simples et de bon sens parfois ne suffisent pas. C'est pourquoi le législateur a édicté des règles inscrites dans la loi que nous vous invitons à parcourir et à appliquer afin d'éviter que les problèmes ou les nuisances ne deviennent conflictuels.

A - DÉFINITION



Tout mur servant de séparation entre bâtiments, cours, jardins et en clos est présumé mitoyen. Il appartient à celui qui conteste la mitoyenneté du mur de le prouver au moyen d'un titre ou d'une marque du contraire. Le copropriétaire d'un mur mitoyen peut renoncer à son droit de mitoyenneté également.

B - RÈGLES GÉNÉRALES D'APPLICATION

- La mitoyenneté est un droit de propriété appartenant en commun à deux personnes.
- Si elle est un droit, elle est aussi source d'obligations et de servitudes :
 - la réparation et la reconstruction du mur mitoyen sont à la charge des copropriétaires et de tous ceux qui y ont droit.
 - Le copropriétaire peut abandonner son droit de mitoyenneté, pourvu que le mur mitoyen ne soutienne pas un bâtiment qui lui appartient.
- Puis-je obliger le propriétaire du terrain voisin à participer aux frais de construction d'une clôture mitoyenne ?
 - Oui si vous êtes dans une ville ou un faubourg (voir article 663 du Code civil).
 - Non si vous êtes en dehors d'une ville ou d'un faubourg.
- Dans le cas du refus du voisin à participer aux frais de construction d'une clôture mitoyenne, vous avez toujours le droit d'en élever une du côté de votre terrain, en vertu de l'article 647

du Code civil qui stipule que "tout propriétaire peut clore son héritage", à condition de respecter les éventuelles servitudes de passage, le plan d'occupation du sol ou les usages en vigueur.

C - RÈGLES PARTICULIÈRES

1/LA SÉPARATION MITOYENNE EST UNE CLÔTURE

Chacun peut contraindre son voisin, dans les villes et faubourgs, à contribuer aux constructions et réparations de la clôture faisant séparation de leurs maisons, cours et jardins (article 663 du Code civil).

La clôture mitoyenne doit être entretenue à frais communs, mais le voisin peut se soustraire à cette obligation en renonçant à la mitoyenneté (article 667 du Code civil).



Hauteur des clôtures (article 663 du Code civil).

Elle est fixée suivant les règlements particuliers ou les usages constants et reconnus, et, à défaut d'usages et de règlements, tout mur de séparation entre voisins doit avoir au moins trente-deux décimètres (3,20 m) de hauteur dans les villes de plus de 50 000 habitants et vingt-six décimètres (2,60 m) dans les autres.

En dehors des villes et des faubourgs, vous ne pouvez pas contraindre le propriétaire du terrain voisin à construire avec vous une clôture mitoyenne (voir paragraphe précédent "règles générales d'application").

2/LA SÉPARATION MITOYENNE EST UN FOSSÉ

L'entretien d'un fossé mitoyen incombe aux copropriétaires.

Il y a non-mitoyenneté lorsque le rejet de la terre se trouve d'un côté seulement du fossé. Le fossé appartient à celui du côté duquel le rejet se trouve (article 666 du Code civil).



Si le fossé sert à l'écoulement des eaux, le voisin ne peut pas renoncer à la mitoyenneté et à son entretien (article 667 alinéa 2 du Code civil).

Le voisin dont l'héritage joint un fossé non mitoyen ne peut contraindre le propriétaire de ce fossé à lui céder la mitoyenneté (article 668 du Code civil).

Si le fossé ne sert qu'à la clôture, le copropriétaire peut construire un mur à sa place, à la limite de sa propriété (article 668 alinéa 3 du Code civil).

3/LA SÉPARATION MITOYENNE EST CONSTITUÉE D'UNE HAIE OU D'ARBRES

● Haie

→ Les produits de la haie mitoyenne appartiennent aux propriétaires par moitié (article 669 du Code civil),

→ Le copropriétaire d'une haie mitoyenne peut la détruire jusqu'à la limite



de sa propriété, à charge pour lui de construire un mur sur cette limite (article 668 alinéa 2 du Code civil).

- Arbres mitoyens

- Article 670 du Code civil (Loi du 20 août 1881) : Les arbres qui se trouvent dans la haie mitoyenne sont mitoyens comme la haie. Les arbres plantés sur la ligne séparative de deux héritages sont aussi réputés mitoyens. Lorsqu'ils meurent ou lorsqu'ils sont coupés ou arrachés, ces arbres sont partagés par moitié.
- Les fruits sont recueillis à frais communs et partagés aussi par moitié, soit qu'ils tombent naturellement, soit que la chute en ait été provoquée, soit qu'ils aient été cueillis.
- Chaque propriétaire a le droit d'exiger que les arbres mitoyens soient arrachés.

4/PLANTATION D'ARBRES PRÈS DU MUR MITOYEN OU À LA LIMITE NON MATÉRIALISÉE

- Les règles

- En principe, il faut se référer aux règlements particuliers (règlement du lotissement, règlement ou usages constants et reconnus) et les respecter.
- A défaut de ces règlements particuliers, l'article 671 du Code civil prévoit que les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être
 - ◆ plantés à deux mètres de la ligne séparative des deux terrains, s'ils doivent dépasser deux mètres de hauteur ;
 - ◆ plantés à cinquante centimètres de la ligne séparative s'ils ne dépassent pas deux mètres. La distance se calcule du centre de l'arbre à la ligne séparative des terrains.
- Pour les arbres et arbustes plantés en espalier de chaque côté du mur, il n'y a aucune distance à observer si la plantation ne dépasse pas la crête du mur.

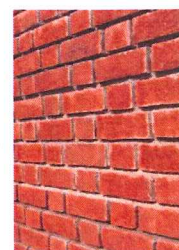
- Application des règles

- Lorsque la distance légale n'est pas respectée, le voisin peut exiger que les arbres plantés soient arrachés ou réduits à la hauteur réglementaire, sauf s'il y a eu un titre autorisant cette plantation ou une prescription trentenaire (article 672 du Code civil).
- Les fruits tombés des branches qui avancent sur la propriété du voisin lui appartiennent
- Le voisin peut exiger que les branches qui avancent sur sa propriété soient coupées.

5/LA SÉPARATION MITOYENNE EST UN MUR

- Droits

- Chaque propriétaire peut faire bâtir contre un mur mitoyen ou appuyer une construction sur ce mur (article 657 du Code civil) à condition de ne pas gêner le voisin. Il est préférable d'obtenir l'accord de ce dernier.
- Tout copropriétaire peut faire surélever le mur mitoyen, à ses frais. Il lui



appartient également d'entretenir cette partie exhaussée (article 658 du Code civil).

- Si l'exhaussement du mur mitoyen nécessite sa reconstruction en entier, celle-ci sera à la charge du propriétaire qui veut l'exhausser (article 659 du Code civil).
- La hauteur du mur exhaussé ne doit pas dépasser celle imposée par le plan d'urbanisme, les usages existants ou les règles du Code civil (article 663). Voir le paragraphe "La séparation mitoyenne est une clôture".

● Obligations

- On ne peut faire aucun enfoncement dans le mur mitoyen, ni y appuyer ou appliquer un ouvrage sans le consentement du voisin (article 662 du Code civil).
- Sur un mur mitoyen reconstruit, les servitudes continuent pour chacun des propriétaires (article 665 du Code civil).

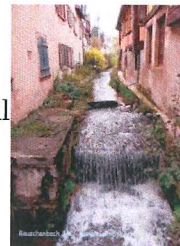
● Vues sur le voisinage

- On ne peut pas faire pratiquer des fenêtres ou des ouvertures dans le mur mitoyen sans le consentement du voisin (article 675 du Code civil).
- Par contre, si le mur n'est pas mitoyen, son propriétaire peut y pratiquer des "jours ou fenêtres à fer maillé et verre dormant" (translucides et ne permettant pas la vue des 2 côtés) à 26 décimètres du sol si c'est au rez-de-chaussée et à 19 décimètres pour les étages (articles 676 et 677 du Code civil).
- Pour avoir des vues droites, fenêtres, balcons ou saillies sur la propriété de son voisin, il faut respecter 19 décimètres de distance entre le mur où on les pratique et ladite propriété (article 678 du Code civil).
- Pour des vues par côté ou obliques sur la propriété du voisin, il faut 6 décimètres de distance (article 679 du Code civil).
- Les distances se comptent depuis le mur extérieur ou, s'il y a balcons ou saillies, depuis leur ligne extérieure jusqu'à la ligne de séparation des propriétés.

6/MITOYENNETÉ DES COURS D'EAU

Si votre propriété est limitée par un cours d'eau public, l'entretien incombe à l'Etat.

Si le cours d'eau est privé et si vous en partagez la propriété avec d'autres riverains, il vous appartient d'assurer le bon écoulement de l'eau, d'éviter l'envasement et d'entretenir les berges bordant votre propriété.



D - LES VOIES DE RECOURS

Tout litige de voisinage peut se régler à l'amiable, cela évite des complications ou parfois des frais financiers.

En cas de persistance de la mésentente, adressez-vous auprès du tribunal d'instance qui réglera votre litige.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Etat Civil : Nous adressons nos félicitations aux heureux parents, ainsi qu'aux nouveaux mariés et toutes nos condoléances aux familles touchées par le deuil.

Naissances 2013

Célestina LAROCHE		née le 17/12/2012
William HUBER		né le 22/05/2013
Kelia FAUDEL MEYER		née le 22/05/2013
Brayton CASTEL		né le 30/06/2013

Mariages 2013

Laurent HAUTER	avec	Sylvie LIEBGOTT	le 29/06/2013
Luc TRIGAUT	avec	Elise MATLA	le 09/09/2013
Henry SEILER	avec	Patricia HOHWALD	le 29/10/2013

Décès 2013

Joseph FISCHER	84 ans	le 26/01/2013
Madeleine WEIBEL née ELSENSOHN	92 ans	le 19/03/2013
Eva-Franziska PFÄFFLE née SCHREIBER	64 ans	le 08/04/2013
Caroline DISTEL née HEIM	90 ans	le 21/07/2013
Brayton CASTEL	2 mois	le 01/09/2013

Mon Village N° 17 : nos photos

ANNIVERSAIRES 2



Caroline Distel : 90 ans



Hélène Huttler : 85 ans



Madeleine Joessel : 80 ans

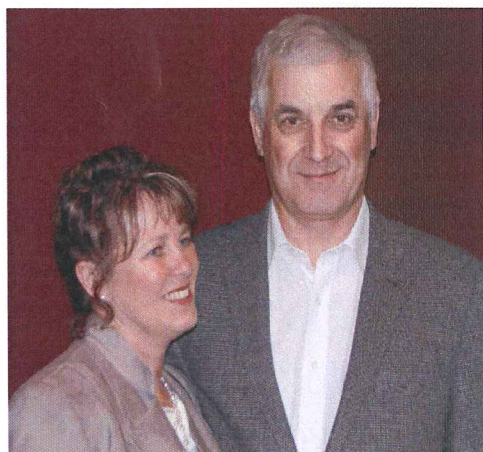


Noces d'or Cécile et Gérard Huber

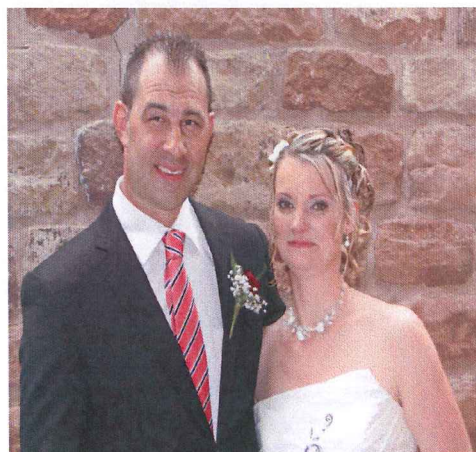
MARIAGES & BAPTEME



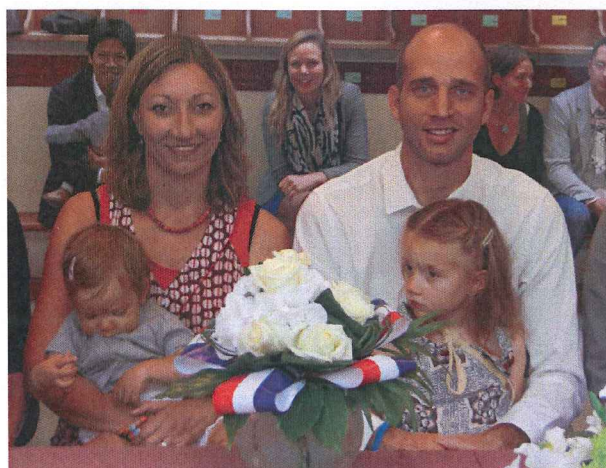
Mariage Elise Malta & Luc Trigaut



Mariage Patricia Hohwald & Henry Seyller



Mariage Sylvie Liebgott & Laurent Hauter



Fêtes de quartier



Fête de quartier Mosselthal



Fête de quartier Allmend, Tilleuls, Prés

Incendie Distel



Quelques dates à noter

- fête des aînés, vœux du maire:.....dimanche 12 janvier 2014
- soupe de pois des 3 clubs vosgiens.....dimanche 19 janvier 2014
- don du sang.....mercredi 30 avril 2014
- fête nationale.....lundi 14 juillet 2014
- don du sang.....mercredi 13 août 2014
- don du sang.....mercredi 12 novembre 2014

Numéros de téléphone utiles

Mairie :.....03 88 70 61 30
permanences mardi et vendredi
de 18 à 20 h

Marcel Stengel, maire :...03 88 71 44 51

Ecole R'munster :.....03 88 70 81 83

Ecole Hengwiller :.....03 88 70 62 28

Ecole Dimbsthal :.....03 88 71 46 51

SIVU : permanence en mairie

Arc en Ciel, péri scolaire :03 88 70 89 71

Salle des fêtes :.....03 88 70 69 95

Déchetterie (Saverne) :.....03 88 91 64 52

Pompiers :.....18

SAMU :.....15

Gendarmerie Marmoutier :
.....03 88 70 60 04

Hôpital Saverne:.....03 88 71 67 67

Smur Saverne :.....03 88 91 33 33

Anti poisons :.....03 88 37 37 37

SOS Mains :.....03 88 67 44 01

Electricité :.....03 88 18 74 00

SDEA (eau) : 03 88 70 60 08

Equipement : 03 88 01 86 46

ABRAPA : 03 88 91 68 97

AIPH : 03 88 71 02 55

Comette, transp. à la demande :
03 88 43 11 18

Sous-préfecture Saverne : 03 88 71 72 00

Com Com de Saverne : 03 88 71 12 29

SPA Saverne : 03 88 71 01 71

CPAM (sécu) Saverne : 03 88 71 53 53

ANPE Saverne : 03 88 91 10 76

Police Secours 17

Boulangerie épicerie Ehrhardt :
03 88 70 61 03

Nous remercions toutes les personnes ayant participé, de près ou de loin, à la réalisation de notre bulletin municipal ! Et à vos plumes, stylos, claviers, crayons, afin d'enrichir et de diversifier le contenu de cette revue pour son édition de décembre 2014.

Conception et réalisation : Mairie de Reinhardsmunster - Reproduction : Communauté des Communes de la Région de Saverne - Photos : Caroline Buchel, Danielle Stengel, Jean-Paul Lerch, Daniel Brandstetter, François Chaumont



Borne ancienne dans le lit du Durrenbach
(photo JP Lerch)